



Distribution: Générale

Date: 11 novembre 2016

Original: Anglais

Point 1 de l'ordre du jour

WFP/EB.2/2016/1/2/Rev.3

Adoption de l'ordre du jour

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Ordre du jour provisoire annoté

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa deuxième session ordinaire de 2016. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Élection aux postes vacants du Bureau et désignation du Rapporteur*

Le Conseil élit un membre et un membre suppléant du Bureau pour remplacer les représentants ayant cessé leurs fonctions en son sein.

Conformément à l'article XII de son Règlement intérieur et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Introduction liminaire de la Directrice exécutive*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques auxquelles le PAM est confronté.

4. *Questions de politique générale*

a) Plan stratégique du PAM pour 2017–2021

Le Plan stratégique du PAM pour 2017–2021 représente un changement majeur pour ce qui est de l'ambition du PAM de réduire la faim à zéro. Établi compte tenu des constatations issues de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2014–2017, il permet au PAM de mettre en évidence sa contribution à l'élimination de la faim dans le monde en harmonisant ses Objectifs stratégiques avec les objectifs, les cibles et les indicateurs pertinents du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Plan stratégique pour 2017–2021 tient compte des résultats cruciaux d'autres grandes conférences tenues en 2015–2016, comme la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Il prend également en considération les nouvelles possibilités qui s'offrent et aborde les nouveaux enjeux à la lumière des enseignements tirés des analyses et examens des politiques, programmes et opérations, du rapport annuel consacré au rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective et des consultations menées avec le Conseil et d'autres parties prenantes. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

b) Cadre de résultats institutionnels pour 2017–2021

L'adaptation du nouveau Plan stratégique aux objectifs de développement durable et la révision du cadre de financement du PAM offrent la possibilité de fusionner le Cadre de résultats stratégiques et le Cadre de résultats de gestion en un seul et même Cadre de résultats institutionnels. Le Cadre de résultats institutionnels intégré rationalise et simplifie la structure de communication des résultats du PAM à l'échelle institutionnelle. Sur la base du nouveau cadre de financement et de la chaîne de résultats, la structure révisée simplifiera la gestion de la performance à l'échelon des bureaux de pays. Elle concourra à une gestion efficace, efficiente et économique des opérations, tout en améliorant la reddition de comptes et la transparence. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Politique en matière de plans stratégiques de pays

Depuis 2014, le PAM travaille à l'élaboration et à la mise à l'essai d'une nouvelle approche en matière de planification stratégique et opérationnelle, abordant différemment l'action au niveau des pays. Cette approche montre combien il importe pour le PAM de collaborer à un haut niveau avec les acteurs nationaux et internationaux à l'œuvre contre la faim, notamment dans l'optique de la réalisation de l'objectif de développement durable 2. Elle a pour but: i) d'aider les pays à progresser sur la voie de l'élimination de la faim; ii) de rendre opérationnel le Plan stratégique du PAM au niveau des pays, notamment en ce qui concerne l'aide humanitaire; et iii) d'améliorer le positionnement stratégique du PAM à l'échelle nationale et internationale. La nouvelle politique prévoit l'adoption d'un plan stratégique de pays qui constituera pour le pays concerné le seul document sur le plan de la stratégie, de la programmation et de la gouvernance, et remplacera la plupart des descriptifs de projet. Les débats consacrés à ce point seront également l'occasion d'esquisser les changements qu'il est envisagé d'apporter au Règlement général et au Règlement financier du PAM, qui seront présentés au Conseil pour examen et approbation en 2017. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

d) Collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome: réaliser le Programme 2030

À sa deuxième session ordinaire de 2015, le Conseil a demandé aux secrétariats des institutions ayant leur siège à Rome d'établir un document de réflexion conjoint décrivant leurs contributions communes à la mise en œuvre du Programme 2030. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

e) Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome*

À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil a demandé au Secrétariat de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces institutions et présente les nouveaux domaines de collaboration, les nouvelles initiatives et les nouveaux partenariats concernant

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

5. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Plan de gestion du PAM pour 2017–2019

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du Plan de gestion du PAM pour la période 2017-2019, y compris le budget du PAM pour 2017.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

b) Examen du cadre de financement

À sa session annuelle de 2014, le Conseil a demandé au Secrétariat de mettre en œuvre l'étape suivante de l'examen du cadre de financement, comme indiqué dans le document portant la cote WFP/EB.A/2014/6-D/1. Le document à l'étude fait le point sur les progrès accomplis en la matière et présente les propositions finales concernant l'examen du cadre de financement, qui sont soumises à l'approbation du Conseil. Les débats consacrés à ce point seront également l'occasion d'esquisser les changements qu'il est envisagé d'apporter au Règlement général et au Règlement financier du PAM, qui seront présentés au Conseil pour examen et approbation en 2017. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Plan de travail du Commissaire aux comptes*

Ce document expose le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseigne de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période 2016–2017. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attache systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoit un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

6. *Rapports d'évaluation*

a) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Burundi (2011–2015) et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en sont issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

b) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Iraq (2010–2015) et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en sont issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

c) Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2015–2016

Ce rapport de synthèse récapitule les constatations et les recommandations issues des évaluations de différentes opérations effectuées au cours de l'année précédente, pour mettre en évidence les améliorations systémiques susceptibles d'être apportées. Les évaluations portant sur des opérations spécifiques examinent dans quelle mesure lesdites opérations sont appropriées, font preuve d'efficacité dans la réalisation de leurs objectifs et respectent les normes et règles énoncées par le PAM et la communauté internationale; ces évaluations étudient en outre la qualité de la conception et de l'exécution des opérations et de leurs résultats. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

Questions opérationnelles

7. *Programmes de pays*

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du programme de pays ci-après:

- Côte d'Ivoire 200960 (2017-2020)

8. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

a) Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des augmentations budgétaires pour les activités de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Programme de pays Burkina Faso 200163
- Programme de pays Burundi 200119
- Programme de pays Ghana 200247
- Programme de pays Malawi 200287

b) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Niger 200961
- Crise des réfugiés syriens (au niveau régional) 200987
- République arabe syrienne 200988
- Ukraine 200953

c) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des augmentations budgétaires pour les interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Afghanistan 200447
- Tchad 200713
- Madagascar 200735
- État de Palestine 200709
- Soudan du Sud 200572

9. **Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles**

a) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2016*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

b) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2016*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Règlement général.

10. **Projets approuvés par correspondance**

➤ Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement*

Le Conseil est saisi, **pour information**, de l'augmentation budgétaire pour l'intervention prolongée de secours et de redressement ci-après, qu'il a approuvée par correspondance après sa session annuelle de 2016:

- Haïti 200618

11. **Questions d'organisation et de procédure**

➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2017–2018

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil est saisi, **pour approbation**, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2017–2018.

12. **Questions d'administration et de gestion**

➤ Nomination du Directeur de l'évaluation

Conformément aux dispositions de la politique en matière d'évaluation (2016-2021) qu'a approuvée le Conseil en novembre 2015 et à la Charte de l'évaluation du PAM parue en mai 2016, la Directrice exécutive recommandera au Conseil **d'approuver** la nomination du candidat qu'il est proposé de retenir pour le poste de Directeur de l'évaluation.

13. **Résumé des travaux de la session annuelle de 2016 du Conseil d'administration**

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa session annuelle de 2016 lui est soumis **pour approbation**.

14. *Questions diverses*

- Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en République kirghize*

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en République kirghize est soumis au Conseil **pour information**.

- Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM*

Le rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM est présenté par oral au Conseil **pour information**.

15. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.